



Succession après remariage

Par **AUFFRAY Philippe**, le 17/11/2016 à 16:55

Bonjour,

Je souhaiterais connaître la répartition des biens lors d'une succession dans le cas de figure suivant:

Succession suite au décès de Monsieur X

Monsieur X a contracté un premier mariage avec régime de la communauté. Ensuite achat d'un bien immobilier. De cette union: 2 enfants qui auront chacun 1 enfant.

- Décès de l'épouse - absence d'ouverture de succession.
- Monsieur X se remarie (régime ??) - pas d'enfant
- Un des 2 enfants du 1er mariage décède. Cette personne était mariée avec régime de la communauté universelle et avait elle-même 1 enfant.
- Monsieur X décède. Il reste le bien immobilier du 1er mariage + des comptes bancaires de ce 1er mariage

Le bien immobilier est vendu suite à accord entre les parties

COMMENT LE FRUIT DE LA VENTE SERA REPARTI ENTRE L'ENFANT SURVIVANT, L'EPOUX DE L'ENFANT DECEDE, EVENTUELLEMENT LE PETIT-FIL DU DEFUNT Monsieur X ET LA SECONDE EPOUSE + IDEM POUR LES LIQUIDITES ?

Cela paraît un cas d'école digne d'un concours universitaire (!!) mais c'est une situation réelle notamment me concernant.

Un grand merci si quelqu'un peut me renseigner